

MAIRIE LE PERCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 17 JUILLET à 20H30, le conseil municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GONTARD Guillaume.

Présents :

Guillaume GONTARD, Sabine CAMPREDON, Jean Paul REYNAUD, Jean Marc TATIN, Agnès TREGRET, Claude BRONNER, Thibaud BECOURT, Thierry CHASSEVENT

Absents excusés :

Nicole GONTARD donnant pouvoir à Guillaume GONTARD
Yves PERRIN
Laurent CLARET

Date de la convocation : 10 JUILLET 2015

Secrétaire de séance : Sabine CAMPREDON

-oOo-

PROJET MAISON « LULU »

- **Diagnostic amiante avant travaux :** 2 devis ont été reçus.

- Qualiconsult immobilier pour un montant de : 300€HT (+25€HT par analyse)
- DEKRA pour un montant de : 840€HT (+ 50€HT par analyse)

A l'unanimité l'entreprise Qualiconsult Immobilier est retenue pour un montant de 300€HT (+ analyses).

- **Appel d'offres aménagement d'un kiosque et aire de jeux :** Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée (MAPA) pour les travaux d'aménagement du kiosque et aire de jeux de la maison lulu.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 16 juillet 2015 :

LOT 1 : Maçonnerie (Estimation : 48 265,00€HT)

2 offres : Entreprise Micheli pour un montant de 72 449,75€HT et entreprise Bat Mont-Aiguille pour un montant de 95 177,90€HT.

La commission d'appel d'offres propose de déclarer le lot infructueux.

LOT 2 : Charpente (Estimation : 12 400,00€HT)

1 Offre : Entreprise Micheli pour un montant de 20 705,10€HT.

La commission d'appel d'offres propose de déclarer le lot infructueux.

LOT 3 : Serrurerie (Estimation : 5 000,00€HT)

1 Offre : Entreprise SMB pour un montant de 6 062,00€HT.

La commission d'appel d'offres propose de déclarer le lot infructueux.

LOT 4 : Etanchéité (Estimation : 9 345,00€HT)

1 Offre : Entreprise Roche pour un montant de 7 581,00€HT.

La commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Roche 38420 Murianette.

LOT 5 : Electricité (Estimation : 4 800,00€HT)

1 Offre : Entreprise Denier pour un montant de 8 560,00€HT.
La commission d'appel d'offres propose de déclarer le lot infructueux.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la proposition de la commission d'appel d'offres : L'entreprise Roche est retenue pour un montant de 7 581,00€HT (Lot 4).

Les lots 1-2-3-5 sont déclarés infructueux.

Une nouvelle consultation sera lancée pour ces 4 lots avec remise des offres avant le 28/07/2015 – 17h00.

-oOo-

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION CDDRA ASI

Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du CDDRA ASI pour l'utilisation de bois local (bois des alpes) dans les travaux de réhabilitation de la maison Chavoutier (réhabilitation d'un bâtiment de service permettant de revitaliser le centre village).

Montant total des travaux : 592 000,00€HT

Montant de la part du bois local : 62 190,00€HT

Subvention demandée : 18 000,00€ (soit 29% de la dépense éligible).

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande subventions.

-oOo-

REFECTION VC01 – CHEMIN D'ESPARRON

Il s'agit de la réfection du VC01 à hauteur de la ferme d'Esparron.

Deux devis ont été reçus :

- Entreprise Trièves Travaux : 11 838,00€HT

- Entreprise CONVERSO : 14 199,00€HT

A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise Trièves Travaux pour un montant de 11 838,00€HT, avec démarrage des travaux avant le 20/09.

-oOo-

AFFOUAGE 2015

Une parcelle de Hêtres destinés à l'affouage a été martelée (secteur col du Prayer). L'ONF a consulté des bucherons pour la coupe.

Une proposition été reçue : Ent. VALLON Sylvain pour un montant de 33€HT/m³.

Pour un volume estimé de 110m³ soit 3630,00€HT

Le conseil municipal valide cette proposition. La coupe pourra avoir lieu en Aout/septembre.

Le bois sera ensuite descendu par camion (en attente devis) pour mise à disposition de l'affouage sur le site de la colonie.

-oOo-

DEMANDE SUBVENTIONS – COMITÉ DES FÊTES DU PERCY

Le principe d'une subvention (en accord avec la mairie de Monestier du Percy) avait été validé pour l'organisation de la fête du Ponts en lien avec le comité des fêtes de Monestier du Percy. La somme de 150€ par commune est proposée.

Une participation de la commune pour l'organisation du repas du village a également été demandée (100€).

A l'unanimité, le conseil municipal accorde une subvention de 250€ au comité des fêtes du Percy (150€ pour l'organisation de la fête du pont et 100€ pour l'organisation du repas du village).

-oOo-

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX SORTIES SKI DE FONDS DES ENFANTS DE L'ECOLE DE CLELLES

Suite au désengagement de la communauté de communes pour la participation aux sorties ski de fond de l'école de Clelles, l'activité risquait de ne pouvoir perdurer avec comme conséquence la mise en difficulté du foyer de ski de fond de Chichilianne.

Sabine Campredon, adjointe explique que plusieurs réunions ont eu lieu avec les communes concernées (Clelles, Chichilianne, Saint Martin de Clelles et le Percy). Il a été décidé que chaque commune participe au prorata du nombre d'enfants soit 65€/enfant scolarisé.

Un courrier va être adressé à la communauté de communes pour demander que l'organisation de ces sorties (bus, accompagnement,...) puisse continuer à être géré par la CDCT.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition de participation de 65€/enfant, mais regrette ce désengagement de la CDCT.

-oOo-

PROJET DE LA COLONIE DE FONTAINE (HABITAT PARTAGÉ, ACTIVITÉS,...)

Lors de la dernière réunion avec les porteurs de projet et le comité de pilotage, il a été décidé de mettre par écrit les volontés/craintes/exigences de chaque partie (commune du Percy / porteurs de projet). Une réunion a lieu lundi 20/07 pour confronter ces positions.

Un groupe de travail a eu lieu le 11 juillet (Sabine Campredon, Claude Bronner, Thibaud Becourt, Guillaume Gontard) pour rédiger un cahier des charges:

Ce cahier des charges a été établi en s'appuyant sur le document de synthèse de mai 2011 réalisé suite à des ateliers de travail avec des habitants de la commune.

Ce document de synthèse avait été validé par le conseil municipal de l'époque et sera annexé au présent cahier des charges.

HABITAT :

→ Grands principes : mixité – nombre de logements limité (6 maximum) – Limiter l'espace privatif extérieur et favoriser le lien avec l'environnement immédiat. Il s'agit de réaliser le 5ème hameau de la commune.

- La surface de bâti nécessaire au projet d'habitat partagé (env. 400m² aménageable) pourra être achetée par le collectif Tisserins.
- Un espace extérieur privatif par logement pourra également entrer dans l'acquisition. Cet espace sera limité pour favoriser les lieux publics (jardins partagés, promenades, ...). Une proportion de 800m² de terrain privatif pour 4 logements semble suffisante.
- La commune se réserve le droit à construire sur les 30% d'extension possible (120m²) soit maximum 2 logements.

- Ces logements communaux pourront avoir un fonctionnement indépendant du projet d'habitat partagé et ne seront pas forcément réalisés dans le même temps. Il s'agit de prévoir cette éventualité dans les réflexions, l'aménagement et l'organisation du futur hameau.

ACTIVITES :

→ **Grands principes : privilégier les activités en lien avec le caractère naturel du site (agricole, petite transformation, petit artisanat,...) – Le site n'a pas vocation à être une zone artisanale – tenir compte des nuisances occasionnées par chaque activité – limiter l'espace extérieur utilisable autour de chaque bâtiment.**

- *Terrains agricole (maraichage) : les terrains à usage agricole autour de la colonie resteront propriété communale avec signature d'un bail. L'activité de maraichage est possible sur une partie de ces terrains.*
- *Champ le long de la départementale : cette prairie est remarquable, une zone de prairie devra être conservée à l'entrée du site. La surface et l'emplacement exact seront à étudier sur plan.*
- *Installation de serres : l'installation de serres pour le maraichage est possible mais leur emplacement et le nombre devront être étudiés en fonction de l'impact paysager.*
- *Volonté de garder une maîtrise communale sur les bâtiments : pas de propriété direct des utilisateurs. Etudier des solutions alternatives avec constitution d'une SCI (ou autre groupement) avec la participation de tout les acteurs (commune, professionnels,...). La commune reste ouverte à tout type de fonctionnement qui permette à la fois une sécurité dans le temps pour les activités existantes et la possibilité d'évolution ou de remplacement d'activité en cessation.*
- *Trouver un système juridique qui protège les porteurs d'activités dans le temps : à fortiori si l'aménagement des espaces est à leur charge.*
- *Les 2 bâtiments au Nord (ACCA et jus de fruit) resteront dans un fonctionnement communal (conserver un atelier relais en lien avec la fabrique).*
- *Le jardin partagé restera propriété communale et l'activité des jardins sera confortée.*

Ce cahier des charges est validé par le conseil municipal à l'unanimité.

-oOo-

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉ POUR LES ERP.

Monsieur le Maire rappelle qu'un Ad'AP (approbation d'un agenda d'accessibilité programmé) doit être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015 pour les établissements non accessibles au regard de la loi.

Les salles communales, le café de la Page sont conformes en matière d'accessibilité et une attestation sera envoyée en préfecture.

Une Ad'AP doit être déposée pour la mairie : Mise en conformité des accès, des sanitaires, de l'accueil. Ces travaux d'accessibilité seront réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison lulu (transfert de la mairie). Travaux sur 2 ans : 2016-2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à présenter la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmé pour la mairie.

-oOo-

CHANTIER JEUNE : JUNIOR ASSOCIATION

Dans le cadre de la Junior Association (association de jeunes du Trièves pour l'organisation d'un voyage en lien avec le service jeunesse de la CDCT) un chantier jeune pourrait être organisé sur la commune. Ce chantier serait encadré par un responsable du service jeunesse de la CDCT. Le sentier de liaison Monestier du Percy / bas de la Dône pourrait être élargué et retracé.

Ce chantier pourrait avoir lieu en septembre ou sur l'année 2016.

Il est proposé de prévoir une subvention de 300€ pour cette junior association dans le cadre de ce chantier jeune. Un contact va être pris avec l'animateur jeune pour l'organisation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition et la subvention correspondante.

-oOo-

REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUE

à l'agent communal remplaçant

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Pierre PITEUX, étant en congé maladie jusqu'en Novembre 2015, Monsieur Olivier BAHRI, son remplaçant, en poste depuis le 2 juin 2015, se sert de son véhicule personnel (En l'absence de véhicule communal) pour les besoins de son travail dans la commune.

Il propose donc de rembourser les frais à Monsieur BAHRI, selon l'article 10 du décret N°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements.

Un état récapitulatif pour les kilomètres parcourus, sera joint au mandat, cet état sera visé par l'agent et par monsieur le maire.

A partir du 1^{er} juillet 2015, les frais kilométriques seront remboursés à la fin de chaque trimestre.

Le conseil municipal, après discussion, décide à l'unanimité, de rembourser à Monsieur BAHRI Olivier, remplaçant de Monsieur PITEUX Pierre, les frais kilométriques suivant les conditions énoncées ci-dessus.

-oOo-

ACHAT DE MATERIEL DE SECURITE

Il est proposé d'acheter du matériel de sécurité (rapport du médecin du travail) :

Achat d'échelles : salle communale, chaufferie bois (silo), chaufferie mairie.

- Devis Echelle 38 : 775€HT (475€HT + 150€HT (x2))

- Achat d'un réservoir et tuyau pour arrosage avec tracteur.

Validé à l'unanimité des présents.

DIVERS :

Réunions publiques Eoliennes :

Une réunion publique d'information a eu lieu le 27 juin 2015. Une réunion spécifique avec les chasseurs de la commune a été organisée le 11 juillet 2015.

Une visite d'un parc éolien va être organisée.

Un courrier a été envoyé à la communauté de communes pour qu'un débat soit engagé à l'échelle du Trièves.

L'ensemble des documents concernant ce projet est disponible en mairie et accessibles sur demande.

- **Relevé des compteurs d'eau :**

Le relevé sera réalisé entre le 20 juillet et le 20 août.

PROCHAIN CONSEIL : MARDI 28 JUILLET A 20H30 HEURES
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MARDI 28 JUILLET A 18H00

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H50 HEURES